

**AVO – 20 ans****Lecture à La Sagne, le Samedi 8 juillet 2023, 10h30**

- Accessoires : copie du tableau du roi  
Anciennes couleurs neuchâtelaises  
Documents : 3 chants (notes et paroles)
- Images : Louis-Auguste Humbert, justicier  
Carte Huguenin La Sagne  
Év. : ancienne vue de La Sagne  
Pierre tombale du capitaine Fabry  
Fritz de Perregaux, chroniqueur
- Lieux : fontaine et salle de la maison de ville  
Par beau temps terrasse ?  
En cas de grande affluence : salle du musée

**Salutations et intro (NL)**

...

**Au secours, les royalistes reviennent !**

Aujourd'hui, nous nous penchons donc sur la question de la résistance royaliste face à la nouvelle république neuchâtelaise dont nous célébrons cette année le 175<sup>e</sup> anniversaire. Une résistance dont la commune de La Sagne fut un centre. Pourquoi résister à cette nouvelle république qui apportait pourtant la démocratie, l'égalité, ainsi que l'incorporation pleine et entière à la Confédération Helvétique, qui était alors un phare de modernité fondée la même année au centre de l'Europe ? Nous allons le voir, l'écrasante majorité des Sagnards se considéraient comme les perdants de ces innovations républicaines. Ils étaient attachés aux libertés et aux privilèges que leur garantissait le Souverain. Le lien charnel de fidélité qui les unissait à la personne du roi était pour eux la clef de voûte d'un système de valeurs. Dans un état aux principes abstraits comme l'était la nouvelle république, ils ne voyaient qu'une forme de tyrannie. Cette république brisait la surveillance que l'église exerçait sur les moeurs. Enfin, elle augmentait massivement les impôts pour se doter des moyens d'agir nécessaires à un état en voie d'industrialisation, ce dont la commune de La Sagne, largement rurale, n'avait que faire.

Comme le veut la mission des AVO, nous allons éclairer la question par le petit bout de la lorgnette, c'est-à-dire au travers de témoignages personnels

de l'époque, souvent inédits, mais en tenant compte aussi des prises de positions de la Commune de La Sagne, car dans cette histoire, le personnel et le politique sont étroitement mêlés.

Dès son instauration par le Congrès de Vienne en 1815, le double statut du pays neuchâtelois, à la fois principauté et canton suisse, est contesté. Les tenants du régime aristocratiques songent à séparer complètement Neuchâtel de la Suisse. Sous la protection de son prince puissant mais lointain, on érigerait une petite monarchie qui préserverait ses traditions et son identité. De l'autre côté, des forces libérales souhaitent abolir le régime princier et rejoindre une Suisse régénérée, imprégnée des idées libérales et radicales. Avec les progrès de l'industrialisation, ils ont le vent en poupe. Pour calmer le jeu, le gouverneur royal accorde quelques réformes qui esquissent un semblant de démocratie. Malgré cela, en 1831, deux révolutions sont lancées ; mal préparées, elles échouent. A la fin de l'année, la monarchie est consolidée, avec l'accord des cantons suisses dont la majorité est à l'époque encore conservatrice. Le 8 octobre 1831, la commune de la Sagne s'empresse d'écrire une lettre au roi, alors Frédéric-Guillaume III. Pour condamner ces révoltes:

Cet audacieux projet était à peine conçu que tous les habitants de notre Communauté se sont spontanément levés en masse pour défendre les droits d'un souverain chéri ; le vieillard a retrouvé les forces de la jeunesse, l'enfant a tout à coup acquis la force de l'âge mûr. Tous ont volé au secours de la patrie en se rendant à Valangin, dont les Maîtres Bourgeois fidèles avaient appelé aux armes les citoyens fidèles à leur Roi.

Et on termine sur une protestation de fidélité :

Soyez persuadé, Sire, que si quelques-uns de vos sujets ont cessé de vous être fidèles, ceux qui le sont demeurés le sont plus inébranlablement que jamais. C'est l'assurance que vous donnent, en portant la main sur le cœur, tous les habitants de votre Communauté de La Sagne, qui se font gloire de se dire, Sire, de Votre Majesté les très reconnaissants, très dévoués et très fidèles sujets. L. Wille, secrétaire de Commune  
Suivent 22 signatures

Ce message a bien été entendu à Berlin. Et lorsqu'en 1842, le nouveau roi, Frédéric-Guillaume IV, fils du précédent, rendra visite à sa principauté, il tiendra à passer brièvement par le village de La Sagne où il sera chaleureusement reçu par les habitants. A l'occasion de cette visite, le roi leur a fait une promesse qu'il réalise l'année prochaine :

*Sans Souci, le 1<sup>er</sup> juillet 1843,*

*Me souvenant de la promesse que j'ai donnée aux fidèles habitants de La Sagne lors de mon séjour dans cette localité, J'ai ordonné de faire parvenir à la Communauté le portrait de Sa Majesté feu le Roi mon auguste père pour le placer à côté de ceux de Sa Majesté le Roi Frédéric II et de la Duchesse de Nemours. Il m'est bien doux de prouver à cette occasion à mes chers sujets de La Sagne que Je sais apprécier les sentiments d'amour qu'ils ont conservés à Ma Maison royale et l'attachement qu'ils ont témoigné à Sa Majesté feu le Roi par des sacrifices personnels lors des temps du danger. En réitérant à la Communauté de La Sagne l'assurance de ma bienveillance, Je l'engage d'être persuadée que Je ne cesserai de veiller au bonheur de la Principauté.*

*(signé) Frédéric-Guillaume*

Les Sagnards exultent. Leur lettre de remerciement fait état de la vénération religieuse qui unit les habitants au prince.

Sire !

Lors de votre dernier voyage au Pays, vous daignâtes, Sire, ainsi que Sa Majesté la Reine, vous détourner de votre route pour passer à La Sagne ; nous eûmes le bonheur de posséder Vos Majestés pendant quelques instants ; un semblable événement, et plus encore les paroles gracieuses et pleines de bontés que vous voulûtes bien adresser aux habitants de notre Communauté, feront époque dans la localité et resteront à jamais gravés dans le souvenir de ceux qui en ont été les témoins. Le Pays de Neuchâtel et Valangin est habitué à ne connaître les Princes de votre Auguste Maison que par des bienfaits, mais la Communauté de La Sagne n'aurait pas osé attendre de Votre Majesté des témoignages de magnificence et de bonté pareils à ceux qu'elle vient d'en recevoir. Au milieu des soins que vous consacrez, Sire, à l'administration de vos vastes Etats, vous n'avez pas dédaigné de penser à notre humble village, et vous avez fait parvenir à notre Communauté un magnifique portrait de Sa Majesté Frédéric-Guillaume III, accompagné d'une lettre contenant des paroles pleines de bienveillance et d'encouragements. Nous recevons ce gage de votre affection, Sire, avec un profond sentiment de gratitude et de reconnaissance ; nous le transmettrons à notre postérité afin de lui rappeler combien le peuple est heureux quand, en ne faisant pourtant que son devoir, il a le bonheur de s'attirer l'amour et la confiance de son souverain. Un seul regret se manifeste parmi nous, c'est celui de ne pas avoir eu assez de hardiesse lorsque vous nous fîtes l'offre qui vient de se réaliser pour vous demander d'y joindre le portrait de Votre Majesté, afin de le placer au-dessus

du siège qu'occupe le Chef de la Juridiction chargé d'administrer la justice en votre nom.

Veillez, Sire, accepter les vœux les plus sincères que notre population toute entière forme pour vous et pour Sa Majesté la Reine. Dieu veuille Les bénir, et conserver précieusement leurs jours et ceux de Votre Royale famille. Recevez, nous vous en supplions, les assurances réitérées de notre inébranlable fidélité et de notre vénération.

De Votre Majesté

Sire

les très humbles, très fidèles et très dévoués sujets

Au nom et par ordre de la Communauté de La Sagne

Le Gouverneur de Commune

Le secrétaire de Commune

(signé) Julien Richard

J. A. Perret, not.

[chant : les militaires valanginois]

Mais on connaît l'histoire : le 1<sup>er</sup> mars 1848, une troupe républicaine conduite par Fritz Courvoisier s'empare du château de Neuchâtel. C'est la Révolution. Cette fois, la chose est bien préparée, car on veut éviter les erreurs des révoltes de 1831. Pour les Sagnards, c'est une catastrophe.

Fritz de Perregaux, fils du conseiller d'Etat Armand-Frédéric de Perregaux, est alors âgé de 17 ans. Dans son journal, il livre un tableau vivant de l'arrivée à Neuchâtel de la troupe républicaine:

1<sup>er</sup> mars, huit heures du soir : Après dîner, j'ai été me promener dans la caserne et dans la ville, vers 3 heures le bruit s'est répandu que les insurgés de La Chaux-de-Fonds arrivaient, aussitôt, la foule s'est portée sur l'hôtel de ville, là des émeutes et des rixes se sont élevées entre les radicaux et les conservateurs, une d'entre elles est même devenue assez grande et on y entendait les cris perçants de « vive la Suisse, à bas les aristocrates » ; ces émeutes se calmèrent un peu et on attendit ; les croix fédérales sortaient partout de terre, mais elles étaient toutes portées par des étrangers (...) Enfin vers 6 heures et demie apparaissent les révoltés ; en tête une douzaine de tambours, puis venaient les carabiniers et leurs trompettes et des hommes à cheval et à pied venaient en tête de l'infanterie ; puis deux pièces de canon prises à Valangin, enfin des chars, des vivres, un char plein d'hallebardes, des hommes à cheval portant des livres sous le bras, puis encore de l'infanterie, et enfin 3 grandes voitures vides à plusieurs chevaux, ils ont été devant l'Hôtel de ville puis au Château dont ils ont pris possession, et on a logé ces soldats (si on peut leur donner ce nom) chez des particuliers.

Le Conseil d'Etat monarchiste refuse de démissionner, mais décide à la majorité de ne pas opposer la force aux révoltés, au grand désespoir de quelques membres, dont Armand-Frédéric de Perregaux. Son fils Fritz nous décrit sa tristesse :

Je n'oublierai jamais l'arrivée de mon Père au salon de la rue du Coq d'Inde vers le milieu de la nuit, descendant du Château, pleurant de chagrin de ce qu'on avait pris la décision définitive d'abandonner le château et le gouvernement sans défense.

Puisqu'il refuse d'abdiquer, le Conseil d'Etat est mis aux arrêts. La rage au cœur, les Sagnards qui étaient descendus au camp militaire de Valangin dans l'idée de descendre sur Neuchâtel et de mater la révolte, doivent rentrer chez eux. Les républicains ont instauré un gouvernement provisoire au château. Il est rapidement reconnu par la Diète fédérale, c'est-à-dire l'assemblée des représentants des cantons suisses, qui, après la guerre du Sonderbund, est en train de poser les jalons d'un état fédéral. Neuchâtel peut maintenant s'y agréger.

Beaucoup de communes proclament leur soumission aux nouvelles institutions républicaines, souvent en termes enthousiastes. La commune de La Sagne ne se joint pas au concert, mais publie une circulaire destinée aux habitants:

Circulaire du 2 mars 1848, signée Perret, notaire

Dans les circonstances particulières où le pays se trouve, le comité de la commune de La Sagne, qui vient de prendre connaissance de l'arrêt du Conseil d'Etat daté du 1er mars courant, croit de son devoir de s'adresser à tous les habitants de la commune pour leur recommander la modération dans leurs actes, la soumission aux décrets de la Providence et la confiance en elle, et au cas qu'une occupation où un désarmement ait lieu, de se dispenser d'actes hostiles, afin d'éviter toute collision qui entraînerait après elle des maux beaucoup plus grands pour notre commune, qu'une soumission complète à ce qu'il plaira à Dieu de nous dispenser.

Cela ressemble beaucoup à de la résistance passive. De son côté, le nouveau gouvernement républicain réorganise le pays. Neuchâtel est divisé en six districts, chacun est dirigé par un comité provisoire protégé par une garde armée. La Sagne est incorporée au district de la Chaux-de-Fonds. Le village est occupé, et un membre influent de la Commune, le capitaine Paul Fabry, est pris en otage à titre préventif, on l'enferme au château de Travers. Bon

gré mal gré, on obtient provisoirement la soumission des Sagnards, qui forment un comité provisoire chargé d'administrer la commune jusqu'à la tenue d'élections démocratiques. Fritz de Perregaux le remarque avec colère dans son journal :

4 mars 1848

Aujourd'hui j'ai appris que pour obtenir la soumission des Sagnards, on les avait trompés d'une manière infâme en leur disant qu'ils étaient trahis par leur gouvernement dont tous les membres avaient signé leur abdication, ce qui a porté le dernier coup à la vive colère qu'ils avaient de ce qu'on ne se soit pas défendu, et qu'ils avaient prêté serment à la république, on a arboré sur la fontaine du faucon un petit drapeau fédéral dédié à la justice.

Mais ce succès de pure façade est bien provisoire. Lorsque le nouveau gouvernement appelle les jeunes habitants du canton à former une troupe au service de la jeune république, le conflit éclate. A La Sagne, on brûle les cartes que l'on aurait dû remettre aux appelés. Le comité provisoire de la commune décide de se saborder, et c'est en termes bien trempés qu'on écrit au Château :

Du 12 mars 1848

Messieurs, une Assemblée de Commune de la Sagne vient d'avoir lieu. Le Comité qu'elle avait établi le 4 courant pour exercer la police dans son sein, a fait rapport de ses agissements et correspondances avec le Gouvernement provisoire (...).

Le Comité a annoncé à l'Assemblée qu'en présence des demandes du Gouvernement provisoire, qui ne peuvent se concilier avec les serments qui le lient au Prince de Neuchâtel, il a déclaré résilier ses fonctions en déposant son mandat entre les mains de ses Commessants.

L'Assemblée de Commune, à l'ouïe de ce rapport, a déchargé le Comité de ses fonctions et attendra avec confiance la décision du roi, en se soumettant à ce qu'il ordonnera dans sa sagesse. L'ordre et la tranquillité règnent à la Sagne, aucun acte répréhensible n'a été commis et l'on peut être assuré de la continuation de cet état.

Au nom et par ordre de la Commune de la Sagne.

Son Secrétaire : Perret, notaire

Le même jour, La Sagne est occupée une nouvelle fois et on désarme les habitants. Bon gré mal gré, ils participent aux votations organisées par le nouveau gouvernement : la nouvelle constitution républicaine de Neuchâtel est alors rejetée par 528 voix contre 10 ! Au cours des années qui suivent, des manifestations royalistes troublent l'ordre public. Régulièrement, des cortè-

ges improvisés défilent à La Sagne au son de trompettes, et on crie « vive le Roi ». Le 13 novembre 1849, on y célèbre l'anniversaire de la reine de Prusse. Immédiatement, le village est de nouveau occupé. Le même esprit de résistance souffle dans d'autres communes des Montagnes. Le gouvernement met La Brévine et Les Verrières sous tutelle.

Alors que certains royalistes décident de participer au jeu démocratique de la nouvelle république, les meneurs de la résistance se réunissent au sein d'un groupe appelé « Cabinet noir », et ébauchent des plans de restauration de la monarchie.

En août 1851, une délégation de 60 neuchâtelois, conduite par des membres du Cabinet noir prend la route de Baden-Baden, où le roi de Prusse prend les eaux en simple touriste. Monsieur de Sydow, ambassadeur de Prusse en Suisse, à ménagé une rencontre avec le roi. Fritz de Perregaux, accompagne son père, le Conseiller d'Etat Armand-Frédéric. Son journal personnel nous livre un tableau très vivant de ces entrevues. Avec quelques amis, il décide de former un comité d'accueil à l'arrivée du roi :

Mardi 18 août 1851

Il pleuvait par torrents, néanmoins avertis par une locomotive qui venait d'arriver avec le bagage que le roi allait arriver, nous prîmes de suite position pour bien recevoir le roi ; nous étions placées sur une petite plate-forme dans l'intérieur du Bahnhof, une sentinelle voulut nous en faire filer, mais un vieux troupiier nous dit : « Nous savons dans quelles bonnes intentions vous êtes venus, restez seulement là. » Le wagon renfermant le roi ne tarda pas à arriver, nous ne reconnûmes le roi que trop tard, nous nous lançâmes alors à l'endroit où il descendait du wagon, et là l'assailîmes de cris répétés « vive le roi, vive le roi ». Là nous sortîmes du Bahnhof et nous trouvâmes à l'endroit où il montait en voiture, là nous répétâmes nos cris avec un grand enthousiasme que ne partageait pas la foule, composée en plus grande partie d'étrangers.

Le lendemain, c'est l'audience officielle.

Mercredi 20 août 1851

... nous nous habillâmes, chapeau rond, habit et pantalon noir ; gants et cravattes blanches, et gilet blanc ou noir ; ceux qui avaient des décorations les avaient mises. Nous passâmes là une demi-heure dans une attente pleine d'émotion, quand enfin le Roi parut, avec le prince [son frère], et Mr de Sydow, on avait préparé le chant de la Sagnarde, on allait le commencer quand on fit signe de se

taire, le roi était en bourgeois, il était tout ému, et pouvait à peine contenir sa voix quand il commença à parler comme suit :

- « *Je suis heureux de vous voir ici en aussi grand nombre, mes chers, et je bénis Dieu de ce qu'après les tristes circonstances par lesquelles nous avons passé, il m'accorde de me trouver aujourd'hui au milieu de vous qui êtes restés les mêmes, car moi aussi je suis resté le même, et ce n'est pas ma faute si jusqu'à aujourd'hui mon autorité n'a pas été rétablie chez vous. Les tristes circonstances seules m'ont empêché de réaliser le désir de mon coeur. –*

Le roi a parlé ensuite de l'état général de l'Europe et de l'Allemagne en particulier comme ayant mis obstacle à l'accomplissement de ses projets ; puis il a continué,

- « *mais je vous donne ma parole d'honneur, oui, ma parole d'honneur (en se frappant la poitrine),*

ici l'émotion qu'éprouvait Sa Majesté devint si forte qu'elle ne put continuer et qu'elle dut s'arrêter un moment pour laisser un libre cours à ses larmes. Dans la disposition où nous nous trouvions et l'émotions que déjà nous avions grand'peine à maîtriser se fit jour et pendant une ou deux minutes ce silence solennel ne fut interrompu que par des sanglots, des larmes de consolation, de joie et d'espérance baignaient les yeux de tous ;... le Roi levant la tête vers le Ciel reprit alors d'une voix plus forte :

- « *vos droits sont reconnus par toutes, et jusqu'à mon dernier soupir ma volonté et mes efforts auront pour but votre délivrance ; mais pas de coups de tête, ne vous laissez pas aller à des actes d'impatience, un coup de tête pourrait avoir sur vous et votre pays des effets incalculables, et que je ne pourrais pas réparer, et maintenant, je n'ai plus besoin de vous dire de me rester fidèles, je sais que vous resterez les mêmes, et croyez-moi moi aussi je resterai fidèle jusqu'à la fin de mes jours. »*

Jamais roi n'a parlé avec autant de cœur, aussi tous nous fondîmes en larmes, j'ai rarement vu des paroles faire autant d'impression, le roi pleurait, nous tous aussi, c'était le père et ses enfants pleurant d'un malheur commun. Le roi ajouta alors qu'il désirait qu'on lui présente les Neuchâtelois présents, c'était à Papa qu'il s'adressait, aussi il fit avec lui le tour de la salle en lui en présentant une vingtaine. Gruet, versant des larmes rappela au Roi qu'il lui avait coupé les cheveux et l'avait rasé, et le roi lui montra son front où il ne restait qu'une mèche de cheveux. Le roi ne fut point satisfait par cette présentation et il dit à Papa : « *Mais il y a beaucoup de ces Neuchâtelois que je n'ai pas vu ; je voudrais les voir tous,* » alors on prit la liste alphabétique et on appela tous les assistants dont chacun s'inclina devant lui ; et à quelques-uns desquels il adressa la parole,

entr'autres à [mon frère] Guillaume qui lui répondit : « Oui, Monsieur » par deux fois. Cela fini, il dit encore : « *Eh bien mes chers, je dois vous quitter, mais auparavant je veux tâcher de vous donner à tous la main* », là-dessus ce fut un pêle-mêle, chacun se jeta sur cette main, quelques-uns, des Sagnards, s'écriaient en pleurant d'émotion : « oh, sa main, sa main ! » Le tableau était des plus émouvants ; là-dessus, le Roi se dirigea vers la porte, mais il ne pouvait se décider à la franchir, ce bon Roi, il pleurait encore, ce fut alors qu'il tomba au cou de Papa et l'embrassa trois fois puis sortit.

Plusieurs royalistes sont rentrés sceptiques de cette rencontre où on a beaucoup pleuré. Plus lucide que son fils, Armand-Frédéric de Perregaux déplore dans une de ses lettres

« le caractère d'un roi dont la place conviendrait mieux dans une société savante que sur un trône. »

Mais les Sagnards y croient toujours. La liste que Fritz nous en livre donne une idée de leur position sociale : Les capitaine Humbert et Paul Fabry, les propriétaires G. Jeanneret, L.G. Tissot, Jacot, Jules Grandjean, Auguste Jeanneret. Les événements vont leur donner l'occasion d'entrer en lice. La jeune république neuchâteloise est en crise. Le camp républicain s'est divisé. La bataille du rail fait rage dans le canton : Quel sera le futur tracé ferroviaire qui reliera le canton à la France ? Lors des élections en 1856, la majorité républicaine est entamée, et les conservateurs relèvent la tête. Ne serait-ce pas le moment pour les royalistes de reprendre la main ?

Ils n'ont pas pu entendre le chant de La Sagnarde, mais nous oui :[chant : La Sagnarde]

A La Sagne, le justicier Louis-Auguste Humbert anime la flamme de la résistance. IL écrit à Berlin, et il monte un réseau clandestin dans les Montagnes. Il adjure les chefs royalistes de prendre la tête d'une contre-révolution. Entretemps, ceux-ci ont reçu des encouragements de la part de Berlin, peut-être du frère du roi en personne. On décide donc d'aller de l'avant. Le plan est simple. Une colonne soumettra le Locle, puis La Chaux-de-Fonds. Une autre colonne descendra sur Neuchâtel et on occupera le Château. Ce sera le moment où la Prusse entrera dans l'arène. Son ambassadeur en Suisse, Monsieur de Sydow, déclarera à Berne que le roi reprend possession de sa principauté. Et les choses rentreront dans l'ordre...

L'opération est montée depuis La Sagne. Le chef militaire des royalistes, le comte de Pourtalès-Steiger lance sa proclamation :

La Sagne, le 2 septembre 1856.  
Neuchâtelois !

L'heure de la délivrance a enfin sonné. Que le cri de Vive le roi ! soit votre ralliement...

Aux armes, les fidèles !

Je déclare le territoire de la Principauté en état de siège.

Chaque commune pourvoira à l'établissement d'un Comité qui exercera l'autorité au nom du roi, et informera le Château de Neuchâtel de son entrée en fonction.

Le Commandant en chef,  
Comte Frédéric de Pourtalès, colonel.

Le mot d'ordre des troupes rassemblées dans les vallées des montagnes est : Sagne.

On connaît l'histoire du coup de force de 1856: Grâce à un effet de surprise, le château de Neuchâtel est pris, le gouvernement arrêté, mais la soumission de La Chaux-de-Fonds échoue, et la deuxième colonne va également se réfugier dans le château de Neuchâtel qui est devenu une souricière. Dans le chef-lieu, l'appel de Pourtalès ne trouve aucun écho. Et du côté de la Prusse, c'est le silence complet. Par contre, les troupes républicaines sont rassemblées en hâte, et des troupes fédérales accourent. Le lendemain déjà, l'héroïque troupeau royaliste, abandonnée par son roi, est obligée de capituler. On se rendra en bon ordre. Mais au moment de remettre le château aux Républicains, des coups de feu éclatent, et c'est la panique. Louis Auguste Humbert raconte :

Je ne trouvai plus que le Monsieur le colonel de Meuron, qui me répondit : « Nous sommes trahis, sauve qui peut ! » je posai mes armes dans la grande salle ; je vis en sortant mon ami Fabry, que je voulus engager à me suivre, mais qui me répondit qu'il ne sortirait qu'avec tous ses hommes en se frayant un passage avec eux. Je vis encore deux de mes fils ; j'escaladai une barrière et pus ainsi échapper à la furie de ces républicains.

Au cours de cette mêlée, Humbert perdra un fils. Le colonel Paul Fabry sera mortellement blessé. Aujourd'hui encore, on peut voir la pierre tombale de ce dernier qui est placée contre le mur côté sud de l'église de La Sagne.

Dans leurs publications, les deux camps se déchaînent à propos des Sagnards, devenus le symbole de ce royalisme irréductible des communes des montagnes neuchâtelaises :

Écoutons d'abord le rédacteur en chef du « National Suisse », le journal des radicaux neuchâtelais :

Ne parlons que du Sagnard : c'est le type qui domine tous les autres, et qui donne leur physionomie caractéristique aux royalistes des Montagnes.

La Sagne est une petite Vendée, sur les hauteurs du Jura. Dans le creux d'un valon, où plutôt d'une gorge longue, étroite, austère, triste, s'étend un village très-allongé, consistant en une seule rue, dont la plupart des anciennes maisons sont construites en bois, et dont les habitants ont généralement un air renfrogné, soupçonneux, presque lugubre. C'est là le village de la Sagne, le frère aîné des Ponts, de la Chaux-du-Milieu, de la Brévine et des Eplatures, le porte-étendard des *royaux* du canton.

Le Sagnard, l'Eplaturier, a la tenacité du Breton, en fait d'opinions politiques et religieuses. Il croit au ministre qui prêche au roi qui ordonne ; c'est là toute sa politique. Il a conservé le tempérament des vieux âges. Il n'y a pas quinze ans, sous la domination prussienne, le Sagnard avait un buste du roi à la porte de son temple, et l'on voyait parfois, le dimanche, des bonnes femmes joindre les mains devant ce buste, et lever vers lui des yeux tendres et suppliants, comme devant une image divine.

Le Sagnard est féroce dans son amour de la tradition. Nul républicain ne peut habiter à côté de lui. Si de rares patriotes ont osé prendre domicile aux Ponts et ailleurs, à la Sagne, nul partisan du nouvel ordre de choses ne peut s'établir. Le président de la commune, royaliste ; le pasteur ; royaliste ; le maître d'école, royaliste. C'est une question de savoir si l'autorité gouvernementale pourrait envoyer là un fonctionnaire républicain quelconque. Certes, il n'y serait pas en sûreté !

Dans un ouvrage publié à Paris, l'un des chefs royalistes, Georges-Frédéric Petitpierre de Wesdehlen, répond à ce portrait à charge :

*Le principal foyer de leurs opérations et du mouvement royaliste en général était la commune de La Sagne, répartie sur l'étendue d'une haute vallée du Jura, et dont les habitants, souvent dédaignés de leurs voisins dans les grands centres d'industrie, comme arriérés dans la civilisation, devaient à leur position retirée, à l'abri de l'influence des journaux, des clubs et des étrangers, des mœurs pures, des habitudes religieuses, et souvent une culture morale et intellectuelle qu'on ne s'attendait pas à trouver dans cette contrée sauvage, sous des dehors*

*agrestes, et chez des hommes pour la plupart adonnés à des occupations manuelles. Un attachement invétéré, inflexible, aux libertés qu'ils tenaient de leurs pères, s'unissait chez eux à un amour filial pour leur souverain, à un dévouement absolu, à une confiance inébranlable dans sa protection.*

*Toutefois, si La Sagne offrait plus particulièrement le type du sentiment national, c'est que la population y était homogène et pure de tout alliage étranger ; mais partout où les mêmes conditions se reproduisaient, partout où l'on voyait une population laborieuse, simple dans ses mœurs, assidue au culte, préférant la vie de famille à la vie de café ou de cabaret, on était sûr de retrouver le même respect pour l'autorité légitime, et le même amour pour les institutions nationales.*

Alors la Sagne : un coin rétrograde ou un écrin de pureté ? Les deux contradictoires sont d'accord sur un point : les Sagnards semblent jaloux de leurs traditions, et ils tiennent à distance ce qui leur paraît « étranger ».

Mais c'est sur la scène internationale que les choses se compliquent : La Prusse n'entend pas abandonner ses prétentions. Dès janvier 1857, une armée de 120 000 hommes marche vers la frontière suisse. Le roi est bien décidé à en finir. N'a-t-il pas déclaré à la délégation neuchâteloise venue le voir à Baden-Baden :

La Suisse est la cuisine dans laquelle se prépare le venin révolutionnaire qu'elle distille sur l'Europe entière, Il faut que cela finisse ou bien le monde sera ébranlé jusque dans ses plus bas fondements. La moralité publique s'en va, c'est à elle que la République s'attaque, et sans moralité aucun état ne peut subsister.

A son tour, la Suisse mobilise, le général Dufour reçoit le commandement. Le canton de Neuchâtel se doit de contribuer à l'armée fédérale. En conséquence, les neuchâtelois en âge de porter les armes sont mobilisés : Pour 617 d'entre eux, se pose un cas de conscience : peuvent-ils marcher contre celui qui est leur souverain légitime, le roi de Prusse, auquel ils ont prêté serment de fidélité ?

Le journal de Louis Bourquin, un paysan du Val-de-Ruz, donne un éclairage sur leur dilemme :

20 décembre 1856

Vu les bruits qui circulent dans le canton et la mise sur pied de guerre des contingents militaires auxquels je suis attaché, nous nous disposons à partir, pour passer sur le territoire français, afin d'échapper aux exactions politiques exercées contre les royalistes.

Ils refusent donc de s'enrôler et s'exilent, de préférence à Morteau ou à Pontarlier. Ils désertent, mais ne trahissent pas : ils ne rejoignent pas l'armée prussienne. Le gouvernement neuchâtelois publie la liste des déserteurs. Parmi eux, beaucoup de Sagnards : En voici un échantillon.

Déserteurs, Bataillon No 23  
District de La Chaux-de-Fonds

Compagnie No 1  
Henri-Auguste Matile, *filiation Henri-Auguste, la Sagne*  
Fritz Kempf, *Filiation Joseph, la Sagne*  
Louis-Alfred Petitpierre, *filiation Louis-Emile, la Sagne*

Et ainsi de suite dans les autres compagnies...

Mais la guerre pour Neuchâtel n'aura pas lieu. La reconquête prussienne se heurte au refus de l'Angleterre, et la France de Napoléon III tente de calmer le jeu. L'empereur, qui a passé sa jeunesse en Thurgovie, se réjouit d'accueillir les négociateurs helvétiques en suisse-allemand. Pendant ces tractations, la république neuchâteloise contraint les rebelles royalistes à l'exil. A Paris, on négocie, on négocie, et les déserteurs réfugiés à Morteau ou à Pontarlier commencent à trouver le temps long. On est coupé des nouvelles et les rumeurs les plus folles courent parmi les réfugiés.

Ecoutons encore Louis Bourquin, qui s'est installé dans une pension à Morteau :

18 janvier 1857. J'ai un ennui mortel, je pense à ma Patrie, à mes parents, à mes amis, à mon Amie ; on dirait que je suis jaloux du bonheur des autres tant je suis mélancolique. »

Il doit surtout apprendre à s'occuper, il voyage un peu, à Besançon, à Pontarlier. Parfois, il retourne clandestinement chez ses parents. Il vit dans l'espoir que les choses s'arrangent.

12 février.

Toujours sans nouvelles de notre restauration, sans nouvelles de nos délégués auprès du Roi, j'espère que la chose se travaille, que ces personnes sont là pour exposer au Roi notre position, ce que nous attendons de lui et quelles sont nos espérances de son pouvoir, et d'un prince qui a pris Dieu à témoin que jamais il n'abandonnerait ses fidèles neuchâtelois.

Le 19 février, le découragement s'empare de lui :

On se sent éloigné de ses parents, de ceux qui vous sont chers, on est dans l'inaction, les jours sont longs, l'ennui de la vie de famille se fait sentir de plus en plus, cette privation est grande et on ne voit pas le terme de notre exil s'approcher. Aussi, je suis morose, la vie est un pesant fardeau lorsqu'on demeure dans l'inaction. Fréquenter ses amis, on dépense son argent et on contracte des mauvaises habitudes, on s'endurcit, on prend goût pour le libertinage, et cependant on ne peut rester tout le jour sans rien faire.

De quoi vit-il ? Son journal ne nous donne que très peu d'indications. De temps en temps, il rend des petits services d'agriculture. Sa famille le ravitaille comme elle peut :

On m'a envoyé des finances, une lettre et un paquet de linge propre contenant 3 chemises et une paire de bas, 4 mouchoirs de poche et un plastron.

Le jeune Oscar, qui sera plus tard le célèbre écrivain et dessinateur Oscar Huguenin, est alors âgé de 14 ans. Il fait régulièrement le trajet La Sagne-Morteau à pied, et porte sur son dos l'ouvrage horloger de son père réfugié, lui aussi. Mais tous n'ont pas cette chance. Faute de moyens de subsistance, certains sont obligés de rentrer. C'est le cas d'Ulysse Vuille, sergent de la 14<sup>e</sup> Compagnie des Carabiniers, qui se constitue prisonnier. Il est conduit le 30 avril 1857 dans les prisons de Neuchâtel. Il est interrogé par l'auditeur cantonal Eugène Borel :

*D. Vos noms, prénoms, etc. ?*

R. Vuille, Ulysse, feu (= fils de feu) Charles Henri, âgé de 35 ans, de La Sagne, domicilié aux Grandes Croisettes, horloger, marié, père d'un enfant, No matric. 3258. Sergent dans la Compagnie de Carabiniers No 14.

*D. Avez-vous eu connaissance des ordres du jour des 21 octobre 1856 & 10 janvier 1857 ?*

R. Que oui !

*D. Pourquoi n'avez-vous pas répondu à l'appel de votre compagnie le 17 janvier 1857 ?*

R. Qu'il n'avait plus son sac, qu'il avait perdu le 3 septembre, au poste de la route des Gorges, où il se trouvait avec sa Compagnie, sous les ordres du Capitaine Tschanz, qu'en outre appartenant au parti royaliste il craignait d'être en caserne l'objet de mauvais traitements de la part de ses camarades.

*D. Avez-vous quitté le pays ?*

R. Qu'il est allé à la fin de Janvier se réfugier à Morteau, qu'il y est resté dix jours, & qu'il est revenu au commencement de février à la maison où il s'est tenu caché jusqu'au 29 avril écoulé, jour de son arrestation.

*D. Avez-vous été engagé à ne pas faire votre service ?*

R. Que non, qu'il y a été engagé que par les bruits publics qui circulaient.

*D. Avez-vous quitté le pays seul ?*

R. Que oui.

*D. Avez-vous encore vos armes ?*

R. Oui.

*Lecture faite de la déposition ci-dessus, le prévenu a déclaré la confirmer et signé avec moi le présent procès-verbal. A Colombier le 3 mai 1857.*

*Signé : L'Auditeur cantonal Eugène Borel, Capitaine. Ulysse Vuille*

Le tribunal militaire de Colombier, qui avait déjà condamné Ulysse Vuille par contumace, confirme sa sentence : 6 mois d'emprisonnement, dégradation militaire, et privation de ses droits civiques pendant 4 ans. Mais le condamné n'aura pas à purger sa peine bien longtemps. Les négociations parisiennes ont abouti : Le roi renonce à ses droits sur Neuchâtel contre un dédommagement, et surtout, contre l'abandon des poursuites qui ont été engagées contre les royalistes. Le 5 juin 1857, le Grand Conseil décrète l'amnistie générale. Les déserteurs ainsi que les meneurs royalistes exilés peuvent rentrer chez eux sans être inquiétés, moyennant une lettre de soumission au nouvel ordre des choses.

Pour Fritz de Perregaux, qui a participé au coup de force contre l'avis de son père, ce retour est difficile. Dans son journal, il note :

4 septembre 1857

Le retour à Neuchâtel était moins gai, d'un côté, c'était une question d'amour-propre froissé, car toute notre politique était condamnée par l'Europe ; notre fidélité était rendue ridicule par la faiblesse du roi, mais d'un autre côté, c'était aussi un chagrin réel à la pensée que le bonheur calme et paisible de notre petit pays était ruiné à jamais, puisqu'il était livré à la démocratie, ou plutôt à la démagogie.

Pour les déserteurs, il s'agit maintenant de concocter une lettre de soumission à envoyer au préfet de district. Peut-on le faire sans trop perdre la face ? En voici une qui met les formes :

Désirant rentrer dans ses foyers et rejoindre son épouse et profitant de la faveur accordée aux réfugiés par la décision récente du Grand Conseil, le soussigné vient humblement avec confiance et soumission pleine et entière aux insti-

tutions des lois et des autorités, vous prie de bien vouloir lui accorder la permission de rentrer librement dans son pays et ordonner qu'il ne soit pas sévi contre lui, ni inquiété par la police, comme d'ailleurs il a toujours été soumis et obéissant à ses magistrats et à son gouvernement.

Dans l'attente qu'une prompte réponse interviendra sur sa très humble demande, le soussigné vous prie également, Monsieur le Président et Messieurs d'agréer l'hommage de ses vœux, de son profond respect et de son entier dévouement.

Ami Veuve, de Cernier

D'autres ne s'embarrassent pas de formules :

Locle, le 15 juin 1957

Monsieur le préfet

Nous demandons l'autorisation de rentrer provisoirement dans le canton comme étant déserteurs.

Signé par 7 Loclois

Laissons le mot de la fin à ce Sagnard fier et laconique :

Chaux-de-Fonds le 12 juin 1857

Je soussigné Alfred Dubois Domicilié au Coeudres/Sagne de la batterie d'artillerie No 24 déclare que je m'annonce pour rentrer dans le pays.

Alfréd Dubois

Dans le canton, le royalisme a vécu. Le renoncement du roi lui a donné le coup de grâce. Ce qu'on a appelé « l'affaire de Neuchâtel » est terminé. Les royalistes, trahis par leur roi, s'emploieront à défendre leur honneur. Frédéric de Chambrier, l'ancien président du Conseil d'Etat, fait l'éloge des Sagnards :

Et maintenant, que dirons-nous à cette troupe fidèle, chefs et soldats, qui ont répondu à l'appel fait à leur dévouement et à leur patriotisme ?

A nom du Roi, ils n'hésitent plus. Le Roi le veut ! Le Roi le veut ! Et ils s'arment en silence, ils quittent joyeux et pleins de confiance ce foyer domestique que plusieurs ne devaient point revoir. A moi les fidèles ! Et ils se lèvent, ils accourent..., ils succombent.

Oui, ils ont été admirables de courage et d'élan ! Oui, ils ont donné un noble exemple de fidélité et de patriotisme ! Oui, leur prise d'armes, quelque insensée qu'elle fut, honore ces hommes loyaux et dévoués !

Mais plus touchante était cette fidélité inébranlable du montagnard neuchâtelois pour son Prince, plus grande était la foi politique de ce petit peuple royaliste, plus grande aussi et redoutable sera la responsabilité des hommes qui se sont servis de cette fidélité même pour perdre à jamais notre cause.

A La Sagne le souvenir des anciennes loyautés subsiste longtemps. Lors de la guerre franco-allemande et de l'internement de l'armée Bourbaki en Suisse, qui entraîne avec elle des prisonniers allemands, les paysans de la Sagne ornent leurs chars des couleurs prussiennes. Bien ennuyé, le Conseil communal proteste de sa fidélité républicaine, indéfectible, pour toujours !

[Chant pour terminer « Ah, ce qu'on était bien quand on étaient prussiens.. »]